

VIVRE VOTRE HOSPITALISATION
SEREINEMENT,
RÉGLER VOS DÉPENSES
IMPRÉVUES
AVEC 17€/JOUR...
**PAVILLON HOSPI
EST LA SOLUTION.**



À PARTIR DE
4€/mois

www.pavillon-prevoyance.fr



0 810 810 033 Service 0,05 € / min
+ prix appel

**PAVILLON
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin

UTILISEZ

vos Indemnités Journalières
Hospitalisation librement.

Lors d'une hospitalisation il faut régler des frais imprévisibles et non pris en charge : garde des enfants, téléphone, télévision, journaux, présence d'un proche, perte de revenus...

POUR VIVRE MIEUX

votre hospitalisation,
c'est simple...

Vos indemnités sont versées, en plus des prestations de l'assurance maladie obligatoire et de ceux prévus dans votre assurance maladie complémentaire, dès le premier jour : dans le cas d'un séjour supérieur à 3 jours avec 3 nuits consécutives en milieu hospitalier, en cas d'accident quelle que soit la durée du séjour. Pour percevoir vos indemnités⁽¹⁾, il suffit de nous envoyer votre bulletin d'hospitalisation.

Les **+** Pavillon Hospi

- PAS DE LIMITE D'ÂGE À LA GARANTIE
- PAS D'EXAMEN MÉDICAL, NI QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
- PAS DE JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES
- **GRATUITÉ** POUR ENFANT MINEUR⁽²⁾
 - -20% SI ADHÉSION EN COUPLE⁽³⁾
- INDEMNITÉS EXONÉRÉES D'IMPÔT SUR LE REVENU⁽⁴⁾

Exemple de Alice, 42 ans

Hospitalisée pendant 6 jours consécutifs, a eu **30€ de dépenses personnelles** (télévision, téléphone...) et a **perçu 85€** (17€/j x 5 nuits)

Selon conditions générales.

- (1) Sous réserve des délais d'attente.
- (2) Si enfant affilié à la mutuelle jusqu'à la fin de l'année du 17^e anniversaire.
- (3) Si conjoint ou concubin affilié à la mutuelle dans le même contrat.
- (4) En fonction de la législation fiscale connue au 01/01/2023.



**GROUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE**